UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent vingt et unième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 6 octobre 2008 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Procès-verbal de la trois cent vingt et unième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 6 octobre 2008 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

MEMBRES:	<u>PRÉSENT</u>	ABSENT
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X	
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat avec majeure en science politique	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X (conf. télé	iphonique)
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X (conf. télé	iphonique)
VAIVE, Claire Membre socio-économique		X
<u>PERSONNE CONVOQUÉE</u> :		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>INVITÉ :</u>		
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
<u>SECRÉTAIRE</u> :		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 20.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent vingtième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Embauche d'un(e) agent(e) de recrutement à la Direction des communications et du recrutement
- 4.- Embauche d'un(e) agent(e) d'information à la Direction des communications et du recrutement
- 5.- Période d'information et questions
- 6.- Prochaine assemblée
- 7.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la trois cent vingtième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Michel Blanchette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent vingtième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent vingtième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Embauche d'un(e) agent(e) de recrutement à la Direction des communications et du recrutement

Le recteur informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste d'agent(e) de recrutement à la Direction des communications et du recrutement, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Jean Boileau, directeur à la Direction des communications et du recrutement, madame Madeleine Courchesne, adjointe au Vicerectorat à l'administration et aux ressources et de madame France Pétrin, conseillère en gestion des ressources humaines du Service des ressources humaines et financières, a reçu deux candidatures et les a retenues pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Ève Mercier à titre

d'agente de recrutement à la Direction des communications et du recrutement, et ce, à compter du 7 octobre 2008.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Michel Blanchette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CX-1381 concernant l'embauche d'une agente de recrutement (**Ève Mercier**) à la Direction des communications et du recrutement; la résolution est jointe en appendice.

4.- Embauche d'un(e) agent(e) d'information à la Direction des communications et du recrutement

Le recteur informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste d'agent(e) d'information à la Direction des communications et du recrutement, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Jean Boileau, directeur à la Direction des communications et du recrutement et de madame France Pétrin, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines et financières, a reçu une candidature et l'a retenue pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Marc-André Marleau à titre d'agent d'information à la Direction des communications et du recrutement, et ce, à compter du 7 octobre 2008.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 321-CX-1382 concernant l'embauche d'un agent d'information à la Direction des communications et du recrutement (Marc-André Marleau); la résolution est jointe en appendice.

5.- Période d'information et questions

Un membre adresse en séance deux requêtes relatives à la situation des services alimentaires : d'une part, il demande à obtenir un résumé des réunions du comité ad hoc sur les services alimentaires formé par le recteur et, d'autre part, à obtenir une copie de l'entente intervenue entre l'Université et le concessionnaire alimentaire Laliberté.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme que le comité institué par le recteur a tenu deux réunions, le 30 septembre 2008 et le 3 octobre 2008, et qu'il a été notamment convenu de procéder à la préparation d'un processus d'appel d'offres. Il doit d'ailleurs faire rapport au recteur sur le contenu des discussions qui ont eu lieu en comité et qui se sont avérées, de son propre avis, très fructueuses.

Quant à la deuxième requête, le secrétaire général confirme que l'entente sera présentée en tout premier lieu au conseil d'administration, qui doit en prendre connaissance lors de la réunion à venir du 20 octobre 2008.

Ce même membre, qui se déclare « personnellement » très lié au mouvement étudiant de contestation concernant la situation des services alimentaires, se dit également « outré », dans un contexte de rareté des ressources financières, de voir que l'Université a recours à des huissiers pour envoyer des mises en demeure aux étudiants qui auraient enfreint le Code de conduite de l'Université.

6.- <u>Prochaine assemblée</u>

La prochaine réunion est prévue pour le lundi 20 octobre 2008.

7.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Marlène Thonnard, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 12 h 30.

Le président d'assemblée

Le secrétaire